

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

77145  
Objet

Zone de la Métairie  
Nouvelle liste de  
bénéficiaires de terrains

DATE DE CONVOCATION

21 novembre 1977

DATE D'AFFICHAGE

21 novembre 1977

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 22

Nombre de votants 26

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix sept.  
le vingt cinq novembre à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, Meille FOUCHE, MM. BUJARD, LIS, BOUCHET,  
LACHAUD, BOUTET, FABER, PAPEAU, COLLE, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULTIN  
POUGET, MAURELLET, BOISARD, BOULAN, BROTRÉAU, DUFEIL, PELLETIER,  
Mme TACQUET, M. CABAL

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. GUICHADUA par M. PAPEAU Dr VIAUD par M. BOISARD  
Me TAP par M. LIS  
Me DUFOUR par M. LACHAUD

Absents : MM. BERLAND

M MONTRON a été élu Secrétaire.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code de l'Urbanisme, article L 321,

Vu les statuts de la SEMAR ROYAN SAINTONGE,

Vu le décret du 1er juin 1960, approuvant les cahiers types  
d'aménagement urbain,

Vu la convention de concession de la zone d'habitation  
La Métairie en date du 25 avril 1975,

Vu la délibération du Conseil Municipal d'approbation de cette  
concession en date du 18 juin 1974,

DECIDE :

- d'arrêter ainsi qu'il suit une nouvelle liste de bénéficiaires de  
terrains dans cette zone :

	<u>N° des lots</u>	<u>Superficie</u>	<u>Prix</u>
- MASSIA	48	553	66 360
- COUTIN	6	540	64 800
- GROLLEAU	33	629	75 480
- RESSIoT	14	644	77 400
- LABIA	30	495	59 400
- BROUILLARD	2	540	64 800
- COURGEAU	46	495	59 400

- de soumettre cette liste à l'approbation du Comité prévu au cahier d des charges de concession (article 13) et au Code de l'Urbanisme.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

